

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

*Sommaire :**1 – Le cadre général du compte administratif**2 – La section de fonctionnement**3 – La section d'investissement*1 – Le cadre général du compte administratif

La présente note répond aux articles L 2313-1 du code général des collectivités territoriales et 107 de la loi NOTRe qui prévoient l'adjonction au compte administratif d'une présentation brève et synthétique apportant les informations financières essentielles.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'année 2018. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité. Les affaires courantes sont comptabilisées en fonctionnement (petites fournitures, entretien, salaires, indemnités, produits des services, produits fiscaux, dotations...). Les acquisitions et travaux sont inscrits en investissement (mobilier, matériel, travaux en cours...).

2 – La section de fonctionnement

- a) La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes liées à l'activité des services communaux.

Les recettes de fonctionnement 2018 s'élèvent à 728 685,22 €, les dépenses de fonctionnement 2018 à 418 945,19 €. L'écart entre le volume des recettes et des dépenses (309 740,03 €) constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer ses projets d'investissement sans recourir à l'emprunt.

- b) Les recettes et dépenses de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	139 654,21	Excédent reporté	229 030,48
Dépenses de personnel	202 938,76	Remboursement de charges	30,66
Fonds de péréquation des ressources	9 407,00	Recettes des services	52 244,84
Dépenses de gestion courante	44 045,72	Impôts et taxes	239 561,02
Dépenses financières	11 147,79	Dotations et participations	184 714,93
Dépenses exceptionnelles	1 013,90	Recettes de gestion courante	18 023,74
Ecritures d'ordre entre sections	10 737,81	Recettes exceptionnelles	741,21
		Ecritures d'ordre entre sections	4 338,34
Total	418 945,19	Total	728 685,22

- c) La fiscalité locale (taxe d'habitation, taxe foncière) apporte 202 481,00 € à la commune.

- d) La fiscalité locale et les dotations et participations constituent les principales ressources de la commune. Depuis ces dernières années, les dotations de l'Etat baissent régulièrement alors que l'Etat demande la mise en place de nouveaux services (urbanisme...).

3 – La section d'investissement

- a) Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Les dépenses, hors remboursement d'emprunts, sont liées aux projets de la ville à moyen ou long terme (acquisitions, travaux) et se retrouvent inscrites au bilan comptable de la commune.

Les recettes proviennent essentiellement de l'affectation en réserves d'une partie de l'excédent de la section de fonctionnement, du FCTVA (remboursement partiel de la TVA), de la taxe d'aménagement et des subventions perçues en lien avec les projets d'investissement et provenant du Département ou de l'Etat.

Les recettes et les dépenses de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	31 623,00	FCTVA	3 999,58
Remboursement d'emprunt	59 910,23	Taxe d'aménagement	4 589,07
Subventions d'équipement	369,29	Mise en réserves	37 016,00
Acquisition de mobilier, matériel et autres immobilisations	51 628,49	Subventions	24 605,16
Travaux de voirie	68 815,70	Ecritures d'ordre entre sections	10 737,81
Ecritures d'ordre entre sections	4 338,34	Ecritures d'ordre à l'intérieur de la section	358,80
Ecritures d'ordre à l'intérieur de la section	358,80		
Total	217 043,85	Total	81 306,42

- b) Certains programmes d'investissement ne sont pas achevés au 31 décembre 2018 : il reste des dépenses engagées à mandater et des subventions à percevoir. Ces « restes à réaliser » s'élèvent à 35 351,00 € en dépenses et 37 396,00 € en recettes.
- c) L'intégration des restes à réaliser aux totaux de la section porte la dépense à 252 394,85 € et la recette à 118 702,42 €.

L'écart entre ces deux montants constitue le besoin de financement de la section (- 133 692,43 €). Il devra être couvert, en 2019, par un prélèvement sur l'excédent de la section de fonctionnement et une mise en réserve en investissement de ce prélèvement.

Le Maire,

MEILHAC Sébastien

